



Lettre d'information du site Natura 2000 Vallée du Gardon de Mialet

N°12 - Décembre 2024

L'ÉDITO

Voilà maintenant 10 ans que j'ai l'honneur d'être le président du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet. Depuis la mise en place du site, nous nous efforçons de tendre vers un équilibre durable entre les activités de notre vallée et la préservation de la biodiversité qui en fait un lieu unique. La vallée du Gardon de Mialet regorge de richesses naturelles, et c'est avec tous les acteurs du territoire que nous arriverons à les préserver.

Cette lettre d'information vous présente des actions mises en place sur le site Natura 2000 durant ces dernières années et permet de vous présenter quelques espèces et habitats remarquables que l'on y retrouve. Certains projets vous diront sûrement déjà quelque chose, car leur mise en place demande du temps, et nous avons à cœur de les pérenniser et également de suivre leurs évolutions.

Depuis la dernière lettre d'information, en application de la loi 3DS relative à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres, les régions se

sont vues confier la gestion des sites Natura 2000 à partir de 2023. La Région Occitanie est donc maintenant l'autorité de gestion. Également, la mise en place de la dotation biodiversité reversée aux communes depuis 2019 est une aide importante sur le territoire. Il est souhaitable de l'utiliser pour des actions ciblées sur la biodiversité de nos vallées.

Enfin, après le départ de Luc Capon en 2023, nous avons recruté en avril Lucile Sobczak pour le poste de chargée de mission au bureau de Sainte-Croix-Vallée-Française. J'en profite pour remercier Luc de son implication et de ce qu'il a apporté aux communes, aux particuliers, au monde agricole et à la protection des espaces naturels existant sur nos vallées. Je tiens également à remercier toutes les personnes s'impliquant dans la mise en place de Natura 2000 et je vous souhaite une bonne lecture.

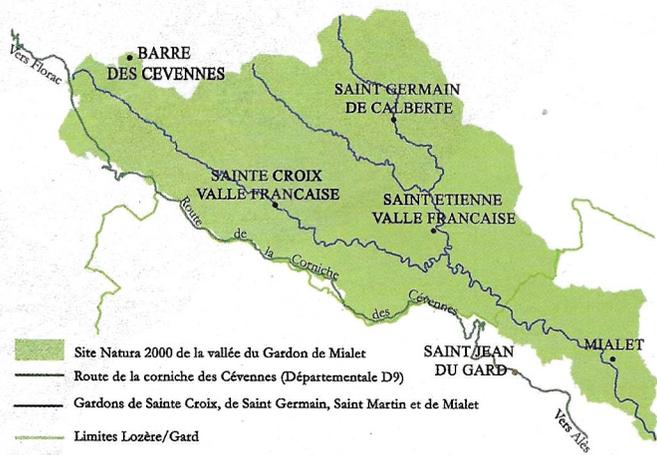
Pierre Plagnes,
Président du comité de pilotage



Mais au fait, c'est quoi Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels et d'acteurs ! Près de 28 000 sites sont répartis dans 27 pays de l'Union européenne. En France métropolitaine les sites Natura 2000 représentent 13% du territoire.

L'objectif de ces sites est de **préserv**er des espèces et des habitats (milieu de vie d'une espèce animale ou végétale) **qui sont identifiés comme vulnérables et rares à l'échelle européenne** et de valoriser ces territoires. Le tout en favorisant un équilibre entre activités humaines et patrimoine naturel remarquable. En France, la démarche des sites est fondée sur la concertation, le volontariat et la contractualisation.



La limite du site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet correspond au bassin-versant de la vallée, ce qui en fait un système écologique cohérent. C'est un site particulièrement vaste qui présente une forte amplitude altitudinale et une variation de climat qui favorisent une biodiversité importante.

La gestion du site Natura 2000 est pilotée par la communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère.

**Le contrat Natura 2000 est un des outils mobilisables pour réaliser des actions de préservation et de restauration des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, conformément au document d'objectif du site.*

Sa mise en place est basée sur le volontariat des propriétaires ou ayants droits. Les travaux définis dans le contrat sont remboursés par le co-financement de fonds européens et régionaux à hauteur de 100% pour les propriétaires privés et 80% pour les collectivités.

Les actions de Natura 2000 sur les territoires sont variées ! Elles se déclinent sous différentes catégories :

- Préservation et restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire*
- Accompagnement des acteurs du territoire
- Amélioration des connaissances et suivis scientifiques
- Information, sensibilisation, valorisation
- Animation, coordination et mise en œuvre des actions



ZOOM sur quelques actions Natura 2000 :

• À la recherche d'un papillon nocturne : la laineuse du prunellier

La laineuse du prunellier est **une espèce de papillon nocturne protégée**, et relativement peu observée en France. Elle a déjà été trouvée sur le site Natura 2000, mais se fait discrète !

En 2023, L'Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) est venu rechercher les adultes en vol sur certains sites favorables. Malheureusement, aucun individu n'a été détecté et les conditions météorologiques ne lui étaient pas très favorables.

Cette espèce fait son nid sur les Aubépines et Pruneliers. La période d'observation des chenilles se trouve entre avril et juin, et sa période de vol entre octobre et novembre (et parfois septembre).



• Des nouvelles d'une zone humide à Mialet !

Les zones humides sont des milieux riches et divers. Ce sont des réservoirs de biodiversité qui offrent de nombreux services écosystémiques (bénéfiques que l'humain tire du fonctionnement des écosystèmes).

En 2021, un pré humide méditerranéen qui s'embroussaillait à Mialet était en cours de remise en état à travers un contrat Natura 2000. Ce sont des habitats rares sur le site Natura 2000, il y a donc un fort enjeu à les conserver dans le territoire. Aux abords de la zone humide, un panneau d'information a également été placé. Si vous ouvrez l'œil, vous pourrez **observer des espèces de plantes discrètes et rares comme le souchet brun.**

Ensuite, en 2023 un chantier bénévole a été organisé pour entretenir cette zone humide. Et en 2024, nous avons travaillé avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Occitanie afin de mettre en place un suivi de la zone pour évaluer son état de conservation et sa dynamique après la restauration.



• Suivi des chauves-souris :

Des actions pour la conservation des chauves-souris sont mises en place par le site Natura 2000. Elles peuvent se décliner sous la forme de réalisation de contrat Natura 2000, de suivi, de prospection, d'accompagnement...

Favoriser et maintenir des habitats favorables à leur cycle de vie est essentiel. Par exemple, un contrat a été mis en place afin de réouvrir une cavité fermée depuis des années, les chauves-souris ont donc la possibilité de reprendre place en ce lieu ! Une étude est en cours pour suivre

cette recolonisation, avec l'enregistrement d'ultrasons émis par les chauves-souris. Un autre contrat a été réalisé afin de créer une ouverture dans la toiture, appelée « chiroptière » pour pouvoir laisser passer les chauves-souris et leur laisser la possibilité d'investir un comble non utilisé et aménagé pour un entretien simplifié.



Connaissez-vous la biologie des chauves-souris ?

Les chauves-souris, autrement appelées chiroptères en langage scientifique, sont des mammifères volants. Elles ont un cycle de vie tout à fait particulier qui s'adapte aux saisonnalités de nos régions. En hiver, elles hibernent et s'installent dans des lieux où la température est constante et qui présentent un certain taux d'humidité. Nous pouvons les retrouver dans des grottes, des caves, des arbres, etc. Au printemps, elles sortent de leur gîte d'hiver pour transiter vers leur gîte d'été, elles reprennent des forces. En été, les femelles sont établies en groupe pour élever les jeunes dans des endroits plutôt chauds. Cela peut être des combles, des anciens bâtiments, des arbres, des grottes. En général, une chauve-souris fait un seul petit par an, et toutes les chauves-souris d'une colonie ne font pas de petits. De plus, la mortalité des jeunes au cours de leur première année est

estimée à environ 60 % ce qui fait que les chauves-souris ne « pullulent » pas. À l'automne, lorsque les jeunes ont grandi, les chauves-souris se déplacent vers leur gîte d'hiver. C'est le moment de la reproduction, et de faire des réserves pour passer l'hiver !

L'hibernation et l'élevage des jeunes sont des périodes très sensibles pour ces dernières. En hiver, leur réveil peut être fatal. Si elles sont dérangées et réveillées et qu'elles ne trouvent pas de quoi manger, la dépense d'énergie peut être telle, qu'elles ne passeront pas l'hiver. Pour la période d'élevage des jeunes, le dérangement peut amener à une mort des petits.

Toutes les chauves-souris sont protégées en France !

Des solutions pour une meilleure cohabitation sont possibles. Si vous avez des chauves-souris chez vous, n'hésitez pas à nous contacter. Nous pourrions voir ensemble ce qui est réalisable.

Le saviez-vous ?

Toutes les chauves-souris sont des insectivores en Europe. En une nuit, on estime qu'une pipistrelle peut manger l'équivalent de 3 000 moustiques !

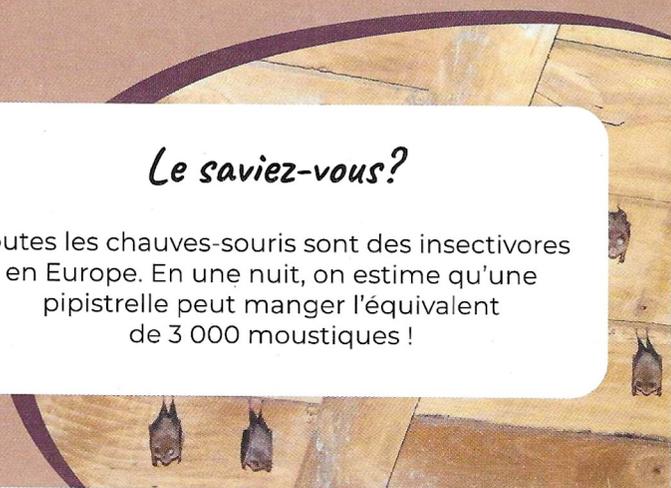
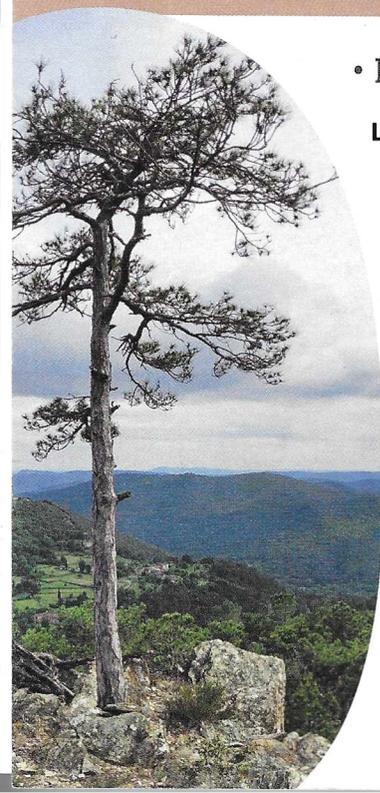
• Pin de Salzman : retour sur une collaboration essentielle !

Le pin de Salzman est une sous-espèce de pin noir originaire du bassin méditerranéen. Il fait partie des arbres les plus rares en France et sa préservation est prioritaire en Europe. C'est une essence intéressante dans le contexte de changement climatique en cours, puisque sa résistance à la sécheresse et sa rusticité semblent être des plus marquées au sein des pins noirs.

Sur le site Natura 2000, nous avons la chance d'accueillir un des rares peuplements français de ce pin. Les connaissances évoluent avec les études et des actions de préservation sont menées, cela grâce à une collaboration étroite entre la recherche scientifique, les gestionnaires et les collectivités* ! Par exemple, les connaissances locales ont progressé avec une évolution de la superficie de répartition connue. Une animation foncière a été réalisée avec pour objectif une gestion favorable de ce pin. Nous pouvons également citer la plantation de plus de 300 plants pour la conservation des Pin de Salzman du Col d'Uglas, car de nombreuses menaces pèsent sur eux, comme le risque incendie et l'hybridation avec d'autres sous-espèces de pin noir.

A l'échelle de la région, nous avons eu l'opportunité de présenter une partie de ce travail lors des Rencontres Naturalistes d'Occitanie, à Gruissan. Ainsi, nous avons pu exposer les récentes connaissances acquises et les perspectives de gestion en faveur de ce pin remarquable.

*INRAE Avignon, ONF, CEN Occitanie, communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, commune de Mialet...



• Le rallye nature : une aventure pour les 5èmes de la vallée :

Cette année, le 9ème rallye Nature pour les 5èmes des collèges de St-Jean-du-Gard et de St-Etienne-Vallée-Française s'est déroulé sur le site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet. C'est sur la commune de Mialet que les élèves ont pu participer à l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) qui a débuté en 2024. La démarche de l'ABC permet de mieux connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel avec les habitants à l'échelle de la commune.

Les élèves ont pu se plonger dans la démarche en découvrant différentes techniques d'inventaires des espèces et découvrir cette biodiversité ! Dans ce cadre, les 5èmes ont également travaillé en classe sur des fiches d'identité de quelques espèces qu'ils ont pu découvrir lors de cette journée. Après avoir fait des recherches dans la bibliographie, ils ont réalisé des affiches pour synthétiser leur travail. Merci à eux !

Ce rallye nature a pu voir le jour grâce à l'implication du Parc National des Cévennes, l'association de Merlet, et l'animation des sites Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » et « Vallée du Gardon de Mialet » et un grand merci aux différents partenaires !



• Implication des communes dans la préservation de la biodiversité

/ Des actions communales pour la biodiversité : l'ABC

Un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche initiée par une commune, ou une « structure intercommunale », afin de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. Il se déroule en trois étapes :

- La réalisation d'inventaires naturalistes de terrain
- La réalisation de cartographies d'enjeux de biodiversité qui pourront être valorisés
- La définition d'un plan d'actions qui sert à la collectivité pour orienter des actions et des projets les années suivantes.

L'ensemble des acteurs est impliqué dans un ABC. Les élus, les citoyens, les associations, les entreprises... travaillent ensemble pour mener à bien ce projet en faveur de la préservation du patrimoine naturel.

Dans la vallée, certaines communes se sont lancées dans ce projet collectif. C'est en 2019, 2023 et 2024 que les communes de Saint-Martin-de-Lansuscle, de Saint-Germain-de-Calberte et de Mialet, ont fait respectivement le top départ de leur ABC communale.

/ La dotation aménités rurales, un soutien pour les communes !

La dotation biodiversité créée en 2019, désormais appelée « dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales », soutient les communes financièrement dont une part importante du territoire est consacrée à la protection de la biodiversité. Depuis 2019, l'enveloppe et le nombre de communes éligibles ont considérablement augmenté et sa répartition dépend de différents critères. Sur le territoire du site Natura 2000, toutes les communes la reçoivent avec un minimum de 6 000 euros cette année.

Il n'y a pas d'obligation sur l'utilisation de la dotation,

mais cela peut être l'occasion de réaliser des projets pour préserver et valoriser le patrimoine naturel. En France, des communes l'ont déjà mobilisée pour réaliser des projets comme la restauration de milieux naturels, l'animation pour les scolaires, la valorisation du patrimoine naturel... Vous pouvez retrouver plus d'informations et d'exemples sur le site internet des parcs régionaux de France, ou en renseignant le lien suivant sur votre moteur de recherche :

www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/dotation-amenites-rurales

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez réaliser des projets en faveur de la biodiversité !

Retrouvez nos actualités sur le site internet :
valleedugardondemialet.n2000.fr

 Natura 2000 Vallée du Gardon de Mialet

Contact : Lucile Sobczak
Projet Natura 2000, Maison de la communauté,
48100 Sainte-Croix-Vallée-Française
Tél : 09 64 38 01 21 / 06 31 22 78 93
Mail : naturamialet.chg@orange.fr

Editeur : Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère
Rédaction et réalisation : Lucile Sobczak
Coordinateur et directeur de publication : Pierre Plagnes
Crédits photos : Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère
Tirage : 2 400 exemplaires

